### ASSEMBLÉE NATIONALE Trente-troisième Législature, première session

# 1986, chapitre 82 LOI ABROGEANT LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL DE PRODUCTIVITÉ

### Projet de loi 114

présenté par M. Daniel Johnson, ministre de l'Industrie et du Commerce Présenté le 23 octobre 1986 Principe adopté le 6 novembre 1986 Adopté le 18 novembre 1986 Sanctionné le 10 décembre 1986

Entrée en vigueur: à la date fixée par le gouvernement

#### Loi abrogée:

Loi sur l'Institut national de productivité (L.R.Q., chapitre I-13.1)







### CHAPITRE 82

## Loi abrogeant la Loi sur l'Institut national de productivité

[Sanctionnée le 10 décembre 1986]

## LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

La Loi sur l'Institut national de productivité (L.R.Q., chapitre I-13.1) est abrogée.

Entrée en vigueur à la date fixée par le gouvernement.